

Présents : SCHAEFFER Philippe – NOËL Arnaud – BELONY Céline – BARBE Murielle.

Secrétaire de séance : BELONY Céline

1. Modification statuts syndicat des eaux Euron Mortagne

Monsieur le Maire explique au conseil que pour faire suite à la délibération de principe du 5 septembre 2020 du comité syndical des eaux portant sur le choix des modes de gestion à compter du 1er janvier 2022, il convient de modifier l'article 2 des statuts de la Régie Production pour en compléter les compétences du syndicat des eaux Euron Mortagne.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-20,

Vu la délibération du comité syndical n°DELIB2019-027 du 14/12/2019 portant adoption des statuts de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne,

Vu la délibération du comité syndical n°DELIB2020-034 du 05/09/2020 portant sur le choix des modes de gestion à compter du 1er janvier 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir :

- **ACCEPTE** la modification statutaire proposée ;
- **ADOPTE** la nouvelle version des statuts ci-annexée ;

2. Indemnités agent recenseur

annule et remplace les décisions du 23 juillet 2020 et du 17 septembre 2020.

Suite à la nomination de Madame Carine SPEICHER comme coordinateur communal et agent recenseur dans le cadre des opérations de recensement INSEE 2020 qui se sont déroulées du 16 janvier au 15 février 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à l'unanimité, le montant de la rémunération à 375 € brut.

3. Utilisation de la voiture Lulu

Monsieur le Maire explique le principe de la location de la voiture Lulu notamment le mise en place de réfèrent pour gérer les véhicules.

Le Conseil Municipal refuse de voir la commune engagée dans la gestion de la voiture et refuse de nommer des référents.

Aussi, Monsieur SCHAEFFER explique que la commune peut s'abonner pour les déplacements professionnels (réunions, etc) pour 10€ pour 20h d'utilisation par mois.

Le Conseil à l'unanimité accepte de bénéficier de l'abonnement lorsque la voiture sera disponible.

4. Tarif coupes de bois 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des parts de bois ; le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les parts d'affouage de bois à 25€ comme les années passées.

5. Coupes et tarifs bois 2021/2022

Monsieur le Maire explique les différentes coupes de bois proposées par l'ONF pour les coupes 1,16,18 et 19.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les 4 coupes en affouage avec une part à 30 €.

6. Référent affouage

Monsieur le Maire explique qu'il faut nommer des référents pour veiller à la bonne organisation des affouages (respect de la forêt, des travaux, sécurité, etc).

Il a été nommé :

- Arnaud NOEL
- Philippe SCHAEFFER

7. Membres de la CCID à la CCTLB

Monsieur le Maire explique qu'il faut nommer 2 membres pour la Commission Communale des Impôts Directs à la Communauté de Communes des Territoires de Lunéville à Baccarat.

Il a été nommé :

- Murielle BARBE
- Arnaud NOEL

8. Décision Modificative

Recettes	Dépenses
- article 6558 : 5700 €	- article 74121 : 2150 € - article 742 : 3550 €

9. Questions diverses

-SIS : suite à la démission de Jérémie HERNANDEZ, Murielle BARBE devient titulaire et Philippe SCHAEFFER suppléant (en attendant les prochaines élections municipales) – un point est fait sur les travaux en cours

-Les élections municipales partielles complémentaires : aucune date n'est fixée pour le moment et dépend surtout des contraintes liées à la crise sanitaire du Covid-19.

La commission de contrôle de la liste électorale doit être révisée

-Boîtes aux lettres : suite aux travaux, la boîte du logement communal et de la mairie doivent être changées.

-St Nicolas : avec la crise sanitaire, un spectacle ne peut pas être organisé. Un livre et des friandises seront offerts aux enfants.

-Masques enfants : la commune a commandé 50 masques lavables qui seront distribués aux enfants.

La séance est levée à 22h10

Philippe SCHAEFFER	Arnaud NOËL	Céline BELONY
Murielle BARBE		